



Déclaration préalable au CTSD du 13 mars 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les représentants au CTSD,

Impossible de commencer ce CTSD, sans vouloir empiéter sur le CHSCT de cet après-midi et sans tomber dans la psychose, sans parler du corona-virus et de la fermeture de tous les établissements sur le territoire. Si la fermeture des établissements est rendue nécessaire par la situation sanitaire, il est indispensable que les personnels soient correctement informés par l'administration afin qu'ils ne soient pas mis dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés. Ainsi la FSU ne saurait tolérer de pression hiérarchique à l'égard des personnels pour qu'au nom de la continuité pédagogique, on impose aux personnels une surconnexion pour envoyer des cours, récupérer des devoirs et autres. La question se pose d'autant plus pour les enseignants de 1^{er} degré qui n'ont pas d'ENT. Face à un ministre qui n'a de cesse de répéter que l'enseignement à distance est prêt, force est de constater au sein des établissements que ce n'est pas vrai. Le télétravail ne s'improvise pas : il nécessite du matériel (or nous connaissons la fracture numérique de notre département) et de la réflexion pédagogique, aussi restons-nous très vigilants sur ces points.

Force est de constater que rien de positif ne vient éclaircir le ciel bien sombre de ce mois de mars 2020, et le lien de confiance entre les personnels et les autorités ministérielles et académiques semble rompu : réformes rejetées au sein des instances mais imposées aux personnels, mise en place dans le plus grand désordre de la réforme du baccalauréat, répression autoritaire des contestations. En outre, la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui et la saturation médiatique qui l'accompagne ne sauraient faire oublier le projet injuste de réforme des retraites que

le gouvernement entend mener à son terme, faisant fi du rejet d'une majorité de citoyennes et citoyens qui s'y oppose depuis maintenant quatre mois.

Le recours à l'article 49-3 de la Constitution souligne l'intention d'un passage en force, et son utilisation dans ce contexte est inédit et profondément choquant puisque cette procédure permet l'adoption de la loi retraites sans débat à l'Assemblée Nationale. Son utilisation témoigne une fois encore de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur ce projet et de la volonté de stopper le débat sur les éléments les plus cruciaux de cette réforme des retraites qui va changer les conditions de vie, de travail et de retraites de plusieurs générations sur des dizaines d'années. C'est pourquoi la FSU appelle à continuer à s'opposer à cette réforme, notamment le 31 mars prochain.

Le présent CTSD est consacré à la présentation des créations, des suppressions et de la ventilation des postes pour les collèges de l'Yonne. Nous saluons, cette année, le retour, demandés par nos soins, de la transmission préalable d'un document préparatoire contenant la liste des BMP demandés par les établissements. La connaissance de ces informations nous permet d'analyser plus précisément les situations et les besoins des établissements et, par conséquent, de proposer des ajustements au bénéfice des collègues, des élèves et des collèges.

L'observation globale des chiffres transmis par la DSDEN fait apparaître que 13 postes seront supprimés, alors que les collèges de l'Yonne accueilleront, de manière prévisionnelle, seulement 32 élèves de moins à la rentrée 2020. Ces suppressions auront pour conséquence d'entraîner une dégradation des conditions d'enseignement. Ainsi que le révélait l'annonce des DHG, il semble bien difficile de ne pas voir dans l'intention des autorités ministérielles et académiques la volonté de supprimer des postes ou, pour le dire autrement, la logique d'une rationalisation à outrance des moyens. Dans ce processus de restriction budgétaire, engagé il y a plusieurs années, l'intention de réduire les inégalités sociales et scolaires, mais aussi les difficultés propres à notre département, peut sembler chimérique voire hypocrite. Cette logique comptable, émanant d'une enveloppe budgétaire contrainte et qui induit un solde des postes négatif, se fait au détriment des élèves, et l'éducation est davantage envisagée comme un coût contrairement aux déclarations d'intention, un coût qu'il s'agit de réduire d'année en année. La preuve la plus évidente de cette logique se manifeste sans doute dans le cas de Bienvenu-Martin, dont la fermeture aura permis in fine de

faire l'économie de 6 postes, en grande partie grâce à la suppression des moyens liés à la REP. Curieusement, les anciens élèves de Bienvenu Martin n'auraient plus besoin de conditions spécifiques d'enseignement.

Par ailleurs, le nombre très important de compléments de service suscite notre vive inquiétude s'agissant de la dégradation des conditions de travail de nos collègues et des difficultés en termes de nominations et de remplacements dans certaines disciplines. Nous dénonçons tout particulièrement les situations des collèges de l'Auxerrois qui paient au prix fort la fermeture de Bienvenu Martin car en plus des postes perdus, ce sont bien ces 4 collèges qui ont le plus de CSR : Denfert Rochereau se retrouve dans la situation infernale de devoir gérer 13 CSR, Camus et Paul Bert 8 CSR et Saint Georges aurait 9 CSR dont 3 petits CSR qui semblent pour le moins aberrants au niveau de la constitution des emplois du temps comme au niveau des conditions de travail des personnels concernés (un CSR de 2,5 h en Espagnol et un CSR de 2 h en Arts Plastiques)

Lors du GT de mercredi matin, nous sommes intervenus sur de nombreuses autres situations d'établissements. Nous espérons obtenir ici des améliorations notamment pour le cas des quatre suppressions de postes à Villeneuve la Guyard qui impactent très négativement cet établissement et pour la suppression de poste d'Histoire-Géographie à Ancy le Franc (d'autant que cette suppression s'est faite en dehors du TRMD validé par le conseil d'établissement du collège et présenté par le chef d'établissement). Nous vous demandons une fois encore de revenir sur les fermetures de classes des collèges de Toucy, Ancy le Franc, les Chaumes et même Brienon puisque, même avec les quelques heures octroyées lors des audiences de ces établissements, il n'a pas été possible de rouvrir de divisions fermées.

La diminution des marges de chaque établissement amène à des situations qui rajoutent de la complexité comme par exemple à Denfert Rochereau et Pont sur Yonne où l'on fait venir 2 personnes différentes dans chaque établissement pour assurer respectivement 15h d'EPS pour Denfert Rochereau et 12h d'EPS pour Pont sur Yonne (d'autant que la situation se double à Denfert Rochereau d'une situation identique en Allemand où deux personnels différents seront nommés pour assurer les 12h de

langue). Nous pensons qu'en donnant quelques heures en plus aux établissements pour dédoubler certaines matières, cela aurait permis de créer des BMP plus conséquents et qui auraient plus de chance d'être pourvus. Nous pensons notamment au collège de Courson les Carrières avec son BMP de 2,5 heures en Espagnol, au collège des Chaumes avec son BMP de 2,5 heures en Allemand, au collège Jacques Prévert avec son BMP de 3,5 heures en Physique-Chimie.

A l'inverse, le collège Paul Fourrey reçoit un BMP de 14h en mathématiques, or, avec quelques heures pour dédoubler dans cette matière, on aurait pu créer un poste complet ou avoir un TZR à temps complet dans cet établissement REP. Ou bien aurait-il fallu coupler ce BMP avec les heures libérées par le nouveau coordonnateur REP de cet établissement pour la rentrée prochaine, encore aurait-il fallu que ceux qui font les couplages soient plus au fait de ces changements locaux. De fait, la gestion par le rectorat des DHG des collèges, pose souci.

Nous sommes également attentifs à la situation particulière de Villeneuve l'Archevêque avec ses 4 BMP qui peuvent être difficiles à pourvoir au vu des quotités proposées et de la situation géographique de cet établissement.

Si nous pouvons nous satisfaire de certaines créations de postes, nous restons circonspects sur la création des 4 postes partagés qui ne mettent pas les collègues dans des conditions de travail idéales, alors que parfois, là encore, des dédoublements au service des élèves auraient pu permettre des postes complets.

~~Cette année, ce sont 4 postes partagés qui ont été créés : en Espagnol (Paron-Saint Valérien), en Lettres Modernes (Champs Plaisants – Villeneuve l'Archevêque), en EPS (Saint Valérien – Pont sur Yonne). Les postes partagés ne sont pas seulement préjudiciables aux conditions de travail des collègues, ils le sont également pour les élèves qui ont, de fait, des enseignants moins investis dans leur établissement.~~